

DEPARTEMENT DE
LA GIRONDE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX
CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2023

Objet

**Budget principal
Affectation du
résultat de
fonctionnement au
titre de l'exercice
2022 - Modification**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2023 s'est réuni à 18 Heures sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Etaient présents :

Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN -
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE -
Hélène BARBOT - Jean-Michel MEYRE - Régis DESCLAUX DE
LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nathalie
BIJOUX - Christophe BAGILET - Céline PROUHET - Vincent BUNEL -
Olivier SAILHAN - Ahmed ASFOR - Kamel MEHERZI - Justine ADENIS
- Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU -
Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Didier IGLESIAS à Jean Claude GALAN - Fatima SABI à Andrée
COLLIN - Nicole BONNAL à Nathalie LACUEY - Josette DURLIN à
Alexandre BOURIGAULT - Muriel SOLA à Martine CHEVAUCHERIE
- Catherine ARNOLD à Séverine CASTAGNET

M. Cédric JUIF a été nommé secrétaire de séance

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-3 et suivants et R2311-9 et suivants ;

Vu la délibération du 11 avril 2022 portant sur la dissolution de la régie des transports scolaires ;

Vu la demande du comptable public de procéder à la dissolution comptable de ce budget ;

Vu la nécessité de procéder à la reprise de résultat de la régie des transports vers le budget principal de la ville de Floirac ;

Vu la délibération d'affectation du résultat de l'exercice 2022, en date du 3 avril 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 14 septembre 2023 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 décide de procéder à la modification de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement, suite à la reprise de résultat du budget du transport, comme suit :

▪ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice	2 091 856,83 €
Résultat du budget des transports clôturé à affecter	11 282,84 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	2 150 085,78 €
Résultat de clôture à affecter (excédent)	4 253 225,45 €

▪ **Résultat de la section d'investissement à reporter**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	- 2 231 451,27 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	- 83 543,54 €
Résultat de clôture à reporter (déficit)	- 2 314 994,81 €
Recettes engagées restant à réaliser en section d'investissement	3 394 321,50 €
Dépenses engagées non mandatées en section d'investissement	- 437 651,55 €
Solde des Restes à Réaliser (excédent)	2 956 669,95 €
Soit un excédent de financement (résultat à reporter - solde Restes à réaliser)	641 675,14 €

▪ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Excédent reporté à la section de fonctionnement (en recettes de fonctionnement compte 002 du BP 2023)	2 991 225,45 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (en recettes d'investissement compte 1068 du BP 2021)	1 262 000,00 €
TOTAL	4 253 225,45 €

Dit que le résultat de fonctionnement d'un montant de 4 253 225,45 € est affecté pour 1 262 000 € en section d'investissement, et 2 991 225,45 € en section de fonctionnement.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 28

Pour : **28**

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD, CASTAGNET, MM. CALT, SINSOU, LEDOUX)

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 26 septembre 2023

Le Maire,

Jean-Jacques PUYOBRAU

